

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009**

~~~~~  
BUDGET ANNEXE ZAC LA CROIX A GIGNAC
DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Maguelone SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

Absents ou excusés : Anne-Marie DEJEAN, Marc HENRY, Marie-Claude BEDES, Caroline COMBES, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
70 – 7015 « Produit des ventes » (Recettes) – DE		200 000,00€
7133 – 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		200 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		200 000,00€
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		200 000,00€

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 200 000€ au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe 2009 « ZAC La Croix à Gignac »

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 244 le
Publication le **29 DEC. 2009**
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le **29 DEC. 2009**
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



RAPPORT 2.4	FINANCES
<i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i>	
BUDGET ANNEXE ZAC LA CROIX A GIGNAC	
DECISION MODIFICATIVE N° I	

Les crédits prévus au budget annexe 2009 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 70 et 042 de la section de fonctionnement, et des chapitres 040 de la section d'investissement ; il est donc nécessaire de procéder à des augmentations de crédits :

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 70** « Produit des ventes » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 200 000€ sur l'article 7015 afin de prendre en compte deux recettes de 100 000€ chacune correspondant à des contreparties foncières versées à des propriétaires auxquels la Communauté de communes a acheté des terrains sur cette zone d'activités ; ces recettes n'ont pas été inscrites au budget annexe sur l'exercice 2009 et ne figurent donc pas sur les articles correspondant aux opérations d'ordre de fin d'année soit sur les articles 7133 (**chapitre 042 de la section de fonctionnement**) et 3355 (**chapitre 040 en dépense et en recette de la section d'investissement**).

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver les augmentations de crédit suivantes à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
70 – 7015 « Produit des ventes » (Recettes) – DE		200 000,00€
7133 – 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		200 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		200 000,00€
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		200 000,00€

Je propose donc à l'assemblée :

- **De voter** la décision modificative n° I d'un montant de 200 000€ au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe 2009 « ZAC La Croix à Gignac »

Le Président

 Louis VILLARET